

Lumen

Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies
Travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

LUMEN

La petite flamme de l'*Aufklärung* : la naissance de la tolérance sous l'obscurantisme du Roy-Soleil à travers la correspondance allemande de la duchesse d'Orléans

Louis Lanoix

Volume 12, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1012575ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1012575ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Society for Eighteenth-Century Studies / Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

ISSN

1209-3696 (print)

1927-8284 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lanoix, L. (1993). La petite flamme de l'*Aufklärung* : la naissance de la tolérance sous l'obscurantisme du Roy-Soleil à travers la correspondance allemande de la duchesse d'Orléans. *Lumen*, 12, 17–25.

<https://doi.org/10.7202/1012575ar>

2. La petite flamme de l'*Aufklärung*: la naissance de la tolérance sous l'obscurantisme du Roy-Soleil à travers la correspondance allemande de la duchesse d'Orléans

Elizabeth-Charlotte du Palatinat, princesse palatine, a vécu de 1652 à 1722. Sous le titre de Madame, elle a été pendant plus de quarante ans la belle-soeur du Roy-Soleil. En 1715, à la mort de Louis XIV, elle est devenue la mère du Régent, Philippe d'Orléans. Elle était venue en France, à 19 ans en 1671, pour se marier avec Monsieur, frère unique du Roi, veuf de la première Madame ('Madame se meurt, Madame est morte,' avait dit Bossuet). Le mariage, arrangé entre Louis XIV et le père de Liselotte, le calviniste électeur palatin, Charles-Louis, impliquait que la duchesse d'Orléans devait abjurer sa religion et se convertir au catholicisme: cette abjuration a marqué toute la vie de Liselotte. Cette vie, elle la passa entre Versailles, Paris, Marly, Saint-Cloud et Fontainebleau, avec quelques rares incursions en province: cinquante et un ans à regretter son Allemagne natale, et surtout Heidelberg dans le Palatinat et Hanovre où elle avait vécu quatre bienheureuses années auprès de la duchesse de Hanovre, sa tante Sophie.

Saint-Simon, qui était un des familiers du fils de Madame, le Régent, écrivait: 'Madame boudait souvent la compagnie ... elle passait toute la journée à écrire des volumes de lettres tous les jours.' En 1968, Dirk Van der Cruysse estimait qu'elle avait 'écrit au moins 60.000 lettres [dont] deux tiers en allemand.'¹ Sur 50 ans, c'est plus de 1.000 lettres par an, soit 3 par jour, et certaines de 16 à 20 pages et plus ... Une grande partie de ces lettres n'a pas été retrouvée; en particulier la plupart des lettres en français écrites à ses deux belles-filles (filles de la première Madame) qui furent respectivement reine d'Espagne, et, pour la cadette, duchesse de Savoie, reine de Sardaigne, et aussi grand-mère du roi Louis XV. Mais les lettres de loin les plus importantes sont écrites en allemand à sa tante Sophie, duchesse de Hanovre, petite-fille du roi Jacques I d'Angleterre, et par là-même, héritière du trône d'Angleterre à partir de 1701. La correspondance allemande comprend aussi des lettres à d'autres membres de sa

famille. Et, à la mort de Louis XIV, Liselotte peut enfin écrire en Angleterre, à la princesse de Galles, une lointaine cousine qu'elle ne verra jamais, Caroline von Anspach, dont le mari, George II, montera sur le trône en 1727.²

Dernier détail, alors que la duchesse Sophie écrivait en français à son frère l'Electeur palatin, c'est Madame elle-même qui insiste pour écrire en allemand. Son allemand est plein de gallicismes (*'encanaillirt,' 'ridiculirt'*) et surtout, elle rapporte les conversations de cour quasiment toujours en français.

Par sa place familiale - dynastique - et par sa vision religieuse - protestante convertie -, Liselotte se situe à un double carrefour entre religion et politique, entre théologie et dynastie. Après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, le problème religieux en Europe, c'est: maintien des états protestants du nord ou rétablissement du catholicisme romain dans tout l'Empire et jusque dans l'Angleterre de Jacques II? Dans les années 1690, alors que se prépare la (guerre de) Succession d'Espagne, le problème politique est fort bien défini par Leibniz, conseiller de la cour de Hanovre: 'l'hégémonie transcendante des Bourbons.' Le problème théologique, c'est: présence réelle ou présence symbolique dans l'eucharistie? Et, avec le Roy-Soleil sur le trône, la chose avait une signification manifeste. Enfin, pour Liselotte, le problème dynastique, c'est: à qui ira le trône d'Angleterre? Aux Stuart catholiques, héritiers légitimes? Ou à sa tante Sophie, que le calviniste Guillaume III a fait nommer héritière du trône par l'*Act of Settlement* en 1701? Liselotte, élevée dans le seul état calviniste de l'Empire, le Palatinat, est restée 4 ans chez sa tante, à Hanovre: dans une lettre du 4 août 1720 à sa demi-soeur Louise, elle rappelle qu'en 1688, dans l'orangerie de Versailles, elle se souvient d'avoir chanté un psaume de Luther. C'est que le Hanovre est le grand état luthérien de l'Allemagne du nord; et que Sophie, elle-même née calviniste, n'en a pas moins été évêquine luthérienne d'Osnabrück. L'oncle de Liselotte, Rupert, a été amiral de Charles II d'Angleterre, donc anglican. Une autre tante, Louise-Hollandine, à qui Liselotte rend de fréquentes visites, est abbesse catholique de Maubuisson. Elle aussi était née calviniste, comme tous les enfants palatins. Telle est l'atmosphère de tolérance religieuse qui entoure la duchesse d'Orléans depuis son enfance.

Quant à la religion propre de Madame, la voici dans une lettre à Sophie:

Ce qu'il y a de certain c'est qu'on donne présentement un tour étrange à la religion et à la piété en ce pays-ci. Cela ne me dit pas le moins du monde, et je suis tentée de faire comme cet Anglais que l'on nomme Fildin. Il y a quelques années de cela, Wendt lui demandait à Fontainebleau: 'êtes-vous huguenot, monsieur? - non, dit-il. - Vous estes donc catholique, répliqua Wendt. - Encore

moins, répond l'Anglais. - Ah, dit Wendt, c'est que vous estes luthérien. - Point du tout, dit Fildin. - Et qu'estes-vous donc? reprend Wendt. - Je m'en vay vous le dire, répond l'Anglais, j'ay un petit religion appart moy. J'estime que moy aussi j'aurai bientôt un petit religion appart moy. et le bon roy Jacques II [d'Angleterre - qui se trouvait en exil à Saint-Germain-en-Laye] également qui aurait mieux fait d'agir de la sorte plutôt que de perdre trois royaumes par bigoterie. (13 sept. 1690)

Madame fait ici discrètement allusion à la Révocation, signée à Fontainebleau cinq ans plus tôt et l'Allemand Wendt voit le monde comme il est dans l'Empire depuis que Charles-Quint avait accepté le protestantisme: 'cujus regio, cujus religio.' Donc trois religions. En France, depuis la Révocation, le principe de Louis XIV est 'Un Roy, une foi, une loi.' En Angleterre, toutes les confessions protestantes sont à peu près tolérées.

La duchesse d'Orléans a été bien en cour jusqu'à ce que Mme de Maintenon ait pris l'ascendant, au début des années 1680. Liselotte est alors tombée en disgrâce, et Mme de Maintenon, bientôt épouse morganatique du roi, est devenue la grande haine de la Palatine. Au moment des persécutions actives contre les protestants (conversions forcées, galères, confiscation de biens, ...) Madame était persuadée que les pires persécuteurs étaient la Maintenon et le père jésuite de La Chaise, confesseur du roi. Historiquement, cela n'est pas établi³. Mais pour notre propos - qui est l'histoire des sensibilités et des mentalités - la réalité historique compte moins que ce que croyait Madame. Et sur la question de la liberté de conscience, qui est le coeur du problème, Madame ne se trompe pas. Lorsque la cour de France est devenue pieuse et triste sous l'influence de la Maintenon, voici ce qu'elle écrit le 23 mai 1696:

Je ne puis souffrir les rois qui s'imaginent plaire à Dieu en priant. Ce n'est pas pour cela qu'il les a mis sur le trône. Faire le bien, exercer le droit et la justice et forcer la prétraille à s'en tenir à ses prières sans se mêler d'autre chose, voilà quelle devrait être la vraie dévotion des rois.

A côté d'elle, elle a le roi catholique déchu, Jacques II d'Angleterre que Louis XIV a installé à Saint-Germain. Madame le voit souvent. Elle aime l'homme mais méprise le souverain: elle approuve son esprit tolérant mais rejette sa bigoterie. Autour du cas de Jacques II, bigot tolérant, se cristallisent bien les problèmes clé de l'Aufklärung: celui de la légitimité du pouvoir politique et celui de la tolérance religieuse.

Madame est fondamentalement légitimiste. Elle condamne Cromwell et les régicides. Et elle condamne la noblesse française qui, contrairement

à l'allemande (croit-elle), se marie avec des familles bourgeoises et 's'encanaille'⁴. Elle parle avec mépris des bâtards de Louis XIV avec la Montespan, fruits d'un double adultère. Saint-Simon raconte que, lorsque son fils, futur régent, a accepté de se marier avec une des bâtardes de Louis XIV, Madame lui infligea un soufflet en public. Elle est favorable à l'absolutisme et, comme elle l'écrit à Louise le 12 mai 1701: '... si j'étais [Georg-Ludwig, futur George I d'Angleterre, son cousin], j'aimerais mieux être allemand qu'anglais, être électeur absolu que roi d'Angleterre.'⁵ Le 27 décembre 1710, parlant à Sophie de son fils, le même Georges-Louis: '... ce n'est pas un bourgeois.' Elle regarde la France comme le pays du déclin de la noblesse, laquelle redore son blason en s'embourgeoisant et perd ainsi la légitimité acquise par le sang. Là est le déclin de la France.

On [Mme de Maintenon] a tellement détourné notre roi de toute grandeur qu'il n'y pense même plus. (11 janv. 1711)

On ne sait plus du tout qui on est; quand notre roi se promène, tout le monde se couvre; la duchesse de Bourgogne [petite-fille du roi, mère de LouisXV] va-t-elle se promener, elle donne le bras à une dame, on ne voit pas qui elle est. (2 août 1705)

Si le sang royal ne prend plus le pas, il ne marque plus son rang. Or, le rang c'est l'identité car la hiérarchie est, par droit divin, l'être essentiel. Madame touche à l'essence de l'Aufklärung.

Cette conception de la hiérarchie, tout comme l'anticléricalisme virulent de Madame, proviennent en droite ligne de Luther, dont elle a subi l'influence pendant les quatre années de son enfance passées chez sa tante à Hanovre. Lorsqu'en 1525, à la suite du schisme de Luther, il y eut des jacqueries en Allemagne, Luther approuva quasiment toutes les revendications des paysans révoltés contre leurs seigneurs. Pourtant, il écrivit un pamphlet violent *Contre les hordes de paysans voleurs et assassins (Wider die räuberischen und mörderischen Rotten der Bauern)*. Et s'il appelait à la répression, c'est que, en ce bas monde, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Quatre siècles et demi plus tard, à l'automne 1989, nous avons retrouvé ce type d'attitude, dans un pays profondément luthérien, l'Allemagne de l'Est. Quand elle s'est révoltée contre le régime communiste, il n'y a pas eu de grève: pendant la journée, on faisait son devoir et l'on travaillait pour rendre à César ce qui lui appartenait. Mais le soir, le devoir accompli, on descendait en masse dans la rue, avec des bougies allumées, pour rendre à Dieu ce qui n'appartient qu'à Dieu: l'hommage de la petite flamme de la conscience, la liberté. Le luthéranisme, qui se manifeste si nettement dans la personnalité de

Madame, c'est la rébellion de la conscience contre l'oppression spirituelle, mais aussi le maintien ou le rétablissement de l'ordre social et de l'autorité politique institués par l'Éternel.

Pour Madame, la France de Louis XIV, c'est l'absolutisme légitime, mais aussi l'encanaillement par la familiarité avec la bourgeoisie et les classes vulgaires, donc avec tout ce qui marque le déclin de l'autorité légitime, celle du rang par le sang. Voici deux textes parallèles et quasi contemporains:

Les jeunes seigneurs du temps actuel sont trop commis avec leurs laquais; ils s'en servent pour accomplir toutes sortes d'infamie et n'osent plus leur dire quoi que ce soit: les laquais sont les maîtres. (Madame, le 5 sept. 1720)

[Un jeune laquais s'adresse à un vieux domestique:]

Sir, we servants of single gentlemen are another kind of people than you, domestic ordinary drudges that do business; we are raised above you ... Dear Humphrey, you know my master is my friend. (Richard Steele, *The Conscious Lovers*, 1721)

Dans les deux cas, la débauche et le culte de Mammon conduisent à une égalité sociale que la duchesse d'Orléans et Steele condamnent, car elle est contraire à la nature. Ainsi, la conception extrême de l'aristocratie absolutiste, qui est celle de Madame, rejoint la conception modérée de Steele et Addison exposée dans le *Spectator* de 1711: celle des fils et des petits-fils spirituels de Cromwell - *Oliver's boys* - ces Puritains qui condamnaient Charles II, ses *boon companions*, les *rakes* et leurs débauches impies.

La base commune de ce jugement? Elle est simple. C'est la conception latitudinaire du monde d'ici-bas commune aux protestants anglais et allemands; aux calvinistes, aux luthériens, aux anglicans; comme à Leibniz, qui devint correspondant de Madame à la fin de l'année 1715, juste après la mort de Louis XIV; comme à Locke, conseiller de Guillaume III. C'est là que se trouve la clé de l'union entre l'aristocratie de l'Allemagne du nord et les descendants des Puritains. Telle est la base idéologique de la 'Succession hanovérienne' - ce compromis réussi par Guillaume III, qui a fait de Sophie l'héritière du trône d'Angleterre et a permis de cimenter l'alliance qui, en 1713-1714, a mis bas le Roy-Soleil et la 'transcendance des Bourbons' catholiques.

Par ce détour, nous revenons au roi Jacques II. Il était encore sur le trône lorsqu'il a donné sa *Déclaration d'Indulgence* en 1687:

We cannot but heartily wish ... that all the people of our dominions were members of the Catholic Church, yet we humbly thank Almighty God it is and hath of long time been our constant sense and opinion that conscience ought not to be constrained nor people forced in matters of mere religion

...

Ainsi, dans l'Angleterre protestante déjà acquise à la tolérance, c'est le roi catholique lui-même qui reconnaît la liberté de conscience. Et il ne s'agit pas d'opportunisme de la part de Jacques II puisque, 12 ans plus tard, alors qu'il était émigré à Saint-Germain et entièrement dépendant du bon plaisir de son cousin Louis XIV, il continuait à proclamer la même conception tolérante. Voici ce qu'écrivit Madame à Sophie:

Le roi Jacques dit sans cesse qu'il n'approuve pas qu'on n'accorde pas la liberté de religion. Pour montrer qu'on a tort de vouloir contraindre les gens en matière de religion, il dit qu'on a bien vu Notre Seigneur battre des gens pour les chasser du Temple, mais qu'on ne trouve nulle part qu'il les ait maltraités pour les y faire entrer. (18 juillet 1700)

Madame et Jacques II font ainsi allusion au débat contemporain sur la parole de Luc (14:23) 'compelle entrare,' ou, dans la Bible de Jacques II: 'Compel them to enter that my house may filled.' Et Madame partage l'opinion du roi déchu: 'Je dois avouer que lorsque j'entends les éloges qu'on donne en chaire au grand homme [Louis XIV], cela m'impatiente toujours,' écrit-elle, le 6 juillet 1702.

L'Angleterre, pour Madame, présente une contradiction essentielle: elle préserve la liberté de conscience ('un petit religion appart soy'), mais un roi légitime, Jacques II, en a été chassé. Qui plus est, par un défenseur de la liberté de conscience, Guillaume III, ami d'enfance de Liselotte qui l'a connu à La Haye à la fin des années 1650. De 1688 à 1697, date du Traité de Ryswick, Louis XIV refuse de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre et continue à l'appeler 'Prince d'Orange.' Comme toute la cour, dans sa correspondance Madame parle du 'roi Jacques' et du 'prince d'Orange.'

Mais les choses vont évoluer, au point qu'on peut déjà parler du 'siècle des Lumières' dès les années 1690, comme on va le voir dans la série chronologique d'extraits de lettres à Sophie: 'Plus on voit ce roi [Jacques II], plus on apprend de choses sur le compte du prince d'Orange et plus on excuse le prince et on le trouve estimable' (20 août 1690). La paix de Ryswick conclue, l'ambassadeur du roi Guillaume, enfin reconnu, vient rendre visite à Madame. Monsieur, frère du Roi, essaie de

dissuader son épouse de le recevoir. Réponse de Madame: 'je ne puis m'empêcher d'avoir de l'estime pour le roi Guillaume, car il le mérite ... je ne puis chasser de chez moi un ambassadeur d'un roi qu'on reconnaît pour tel, que le roi et vous recevez à merveille ...' (16 février 1698). A partir de ce moment-là elle n'appellera plus Jacques II que *König aus Engellandt*, par manière de plaisanterie, pour réserver désormais le titre de *König in Engellandt* à Guillaume III. Plus essentiel encore, cette dernière lettre met délicatement le doigt sur une plaie catholique dénoncée à la même époque par Pascal et Molière, la double parole. Louis XIV reconnaît Guillaume comme roi légitime; pourtant il continue à traiter Jacques II en roi légitime. Il reconnaît et ne reconnaît pas; il donne sa parole puis la retire. Ce trait, mis en lumière dans les *Provinciales* et dans *Tartuffe*, on le verra apparaître tout au long du règne de Louis XIV, aussi bien dans sa façon d'interpréter les traités qu'il signait que dans la révocation qu'il fit de la promesse 'irrévocable' de l'Edit de Nantes accordé par son grand-père Henri IV. En face de Louis XIV, de Monsieur et de cette morale jésuite de la duplicité et de la restriction mentale, Liselotte la Palatine, avec sa conscience protestante pour qui la parole humaine doit être le reflet de la Parole.

Quelques jours plus tard, elle donne sa vision de l'Angleterre:

Mon fils [le futur régent] m'a raconté que, comme on parlait de la Hollande et de l'Angleterre, M. de Wassenaer dit en parlant du roi Guillaume: 'Il est roi d'Angleterre et stadthoutder de Hollande. - Dites bien, répondit un mylord, il est roi de Hollande et stadthouder d'Angleterre.' Wassenaer répliqua: 'Si on le prend par le coeur, il est vrai que le roi règne dans les coeurs en Hollande et c'est cela que vous voulez dire apparemment. - Non, je le dis tout de bon, répondit l'Anglais, il est le roi et le maître absolu en Hollande, mais il ne l'est pas en Angleterre. Car il y a un parlement qui sait lui bien rogner les ailes s'il veut aller trop loin.' (A Sophie, le 24 avril 168)

C'est à la mort de Guillaume qu'apparaît sa pensée profonde: '... on n'a pas le droit de l'appeler usurpateur du moment qu'il a été appelé par le peuple anglais ... Cela ne m'a pas étonné que le roi Guillaume soit mort avec tant de fermeté. On meurt d'ordinaire comme on a vécu,' (A Sophie, 6 & 9 avril 1702). Un an plus tôt (lettre à Sophie du 12 juin 1701), à la mort de Monsieur, le roi lui rend visite. Elle se plaint que son courrier soit ouvert. Le roi lui répond qu'il 'ne sait rien' de sa correspondance. Il ne va pas jusqu'à nier l'existence du 'Cabinet noir,' la censure qui s'exerce jusque sur sa propre belle-soeur: ce serait ridicule. Il n'avoue pas non plus: ce serait dégradant pour le Roy-Soleil qui est toute lumière. La réponse biaise et hypocrite montre bien ce qu'est la double con-

science, la restriction mentale catholique de cette époque de la Contre-Réforme. Elle manifeste chez le Roy Très-Chrétien la honte de la censure, c'est-à-dire du viol de l'intimité, donc de la violation de conscience. Nous voilà de retour au problème clé de la France obscurantiste de Louis XIV, celle que Pierre Bayle nommait dans son pamphlet *La France Toute Catholique*, celle du refus de la liberté de conscience. Louis XIV poursuit la conversation en lui disant qu'il ne trouve pas mauvais que la duchesse aime sa tante Sophie, mais que Sophie le hait. C'est alors que Liselotte a une réponse admirable parce qu'elle marque la rupture entre deux conceptions du monde: d'un côté la tyrannie, qui s'appuie sur la restriction mentale, et de l'autre la foi en la parole comme reflet de la charité: 'Ma tante, dis-je, a de tout temps admiré vos grandes qualités et quand Votre Majesté le voudra, elle vous aimera.' La phrase est à la limite de l'insolence - et donc du lèse-majesté. Mais elle signifie au Roy-Soleil que celui qui fouille et fait fouiller dans la correspondance de ses sujets et, par surcroît, exige leur amour, est un tyran. Et aussi que l'amour, comme la conscience, sont hors d'atteinte du tyran.

Liselotte von der Pfalz est absolutiste. Elle est légitimiste. Elle désapprouve la dérogance. Mais, dès les années 1690, elle reconnaît à travers Guillaume III que le mérite peut remplacer la légitimité du sang. C'est déjà la même morale que dans *Pamela*, la petite servante de Richardson qui, en 1740, a su, par sa vertu et son mérite, conquérir un gentilhomme et s'annoblir. De même, Liselotte, officiellement catholique et bonne pratiquante mais de sensibilité protestante, montre déjà, par ses lettres et sa conduite, que les formes de la religion importent moins que la foi, puisque, pour elle, il y a plusieurs demeures dans la maison du père. C'est ce qu'Alexandre Pope devait célébrer en 1734, dans *An Essay on Man*.

Toute proche de la Grande Idole de Versailles, puisqu'elle dînait tous les soirs à la table du roi, Madame défendait à la fois l'absolutisme et la liberté de conscience. Elle montrait ainsi le chemin que, des décennies plus tard, empruntera Frédéric le Grand de Prusse, celui du despotisme éclairé. Le chemin vers la tolérance, c'est celui vers l'égalité en droit de tous les hommes. Si surprenant que cela puisse paraître à la cour du Roy-Soleil, c'est le chemin de Jean-Jacques Rousseau et de la Révolution française. Au milieu de la citadelle de l'obscurantisme et de la persécution, la duchesse d'Orléans montre qu'à Versailles, malgré tout, brillait déjà la petite flamme annonciatrice des Lumières.

LOUIS LANOIX

Institut d'Anglais Charles V

Université Denis Diderot - Paris 7

Notes

- 1 Dirk Van der Cruysse, *Madame Palatine* (Paris: Fayard, 1988) 10. Cette remarquable vie de Madame contient 18 pages de 'Sources et Bibliographie.' Du même auteur, chez le même éditeur, on pourra aussi consulter: *Madame Palatine, Lettres françaises*, 825 pp., paru à Paris en 1989.
- 2 Ne sont mentionnés ici que les recueils auxquels renvoient les lettres citées dans l'article: E. von Bodemann, éd. *Aus den Briefen der Herzogin ... von Orléans ... an Sophie von Hannover* (Hanovre, 1891); E. Jaeglé, éd., *Correspondance de Madame ...* (Paris, 1890); O. Amiel, éd., *Lettres de Madame ...* (Paris: Mercure de France, 1985); E. Forster, éd., *A Woman's Life in the Court of the Sun King: Letters of Liselotte von der Pfalz, 1652-1722* (Baltimore: Johns Hopkins UP, 1984).
- 3 Jean Orcibal tend à les disculper dans *Louis XIV et les Protestants* (Paris: Vrin, 1951) 91 sq. Personnellement, je ne suis pas entièrement convaincu par ses arguments.
- 4 Lettre à la Raugrave Louise, demi-soeur de Liselotte, en date du 27 décembre 1715: 'encanaillirt.'
- 5 Voir dans *Aus den Briefen ... Sophie* la note qui concerne la lettre du 24 avril 1701.